

**Communiqué commun de la CES, de l'Action de Carême et de la Conférence centrale**

**Réorientation de l'engagement en Suisse de l'Action de Carême**

Dans le cadre de sa stratégie pour les prochaines années, l'Action de Carême (AdC) a décidé de concentrer plus fortement encore l'ensemble de ses activités sur sa mission première qui est de promouvoir la justice et le recul de la pauvreté au Sud d'un point de vue chrétien et d'y attribuer une part accrue des dons qu'elle recueille.

Cette décision aura des conséquences sur l'engagement de l'AdC en Suisse. Depuis sa fondation, l'œuvre promeut une Eglise vivante et crédible dans notre pays, cela au travers de sa campagne menée durant le Carême, d'offres de formation et de subsides pour le financement de tâches pastorales au sein des diocèses (quote-part diocésaine) et d'activités accomplies par l'Eglise au niveau de la Suisse et des régions linguistiques (cofinancement AdC/RKZ).

Les fondements juridiques de cette affectation d'une partie des dons recueillis par l'œuvre d'entraide sont un contrat liant l'Action de Carême et la Conférence des évêques suisses (CES) et une convention passée entre la CES, l'AdC et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). Cette dernière s'efforce depuis trente ans de compléter et de décharger progressivement le secteur suisse de l'Action de Carême en assumant une part croissante de la charge financière qu'elle couvre au moyen de fonds provenant d'impôts et de contributions ecclésiastiques.

Or, du fait de la nouvelle stratégie de l'AdC, un pas supplémentaire important sera accompli dans cette direction au cours des prochaines années dans la mesure où l'œuvre d'entraide s'apprête à réduire sensiblement sa participation au financement de tâches de l'Eglise en Suisse. Ce choix répond au premier chef à un souci de crédibilité: l'utilisation des fonds doit correspondre au profil que se donne l'AdC et à la volonté d'une grande majorité de donateurs.

Au vu de la marge de manœuvre financière toujours plus étroite de l'Eglise au niveau suisse, cette évolution place la CES, la Conférence centrale et les bénéficiaires des subsides de l'Action de Carême en Suisse devant un sérieux défi. Une partie du recul de la participation de l'AdC devra être compensée par des moyens supplémentaires provenant d'impôts et contributions ecclésiastiques. En outre, on ne pourra pas échapper à la nécessité de fixer avec plus de netteté encore des priorités s'agissant des activités de l'Eglise accomplies au niveau suisse et des régions linguistiques. Enfin, il y aura lieu d'envisager de nouvelles sources de financement.

La CES, l'AdC et la Conférence centrale sont convenues de travailler en étroite collaboration à la recherche de nouvelles solutions et d'assumer totalement les responsabilités communes qui leur incombent en vertu des contrats et règlements existants. Elles sont convaincues que cette manière de procéder leur permettra de résoudre à satisfaction les questions tant financières que juridiques. Dès que le cadre financier et les modalités juridiques du financement de l'Eglise à l'échelon national seront tirés au clair, les institutions concernées de même que le public intéressé seront informés avec toute la transparence voulue.

Fribourg, Lucerne et Zurich, le 7 mars 2013

Conférence des évêques suisses

Mgr Markus Büchel  
Président

Erwin Tanner  
Secrétaire général

Action de Carême

Walo Bauer  
Vice-président du Conseil  
de fondation

Antonio Hautle  
Directeur

Conférence centrale  
catholique romaine

Hans Wüst  
Président

Daniel Kosch  
Secrétaire général